



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



PLAN D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA GEMAPI

FICHE THÉMATIQUE RÉALISÉE PAR LE CEREMA ET BASÉE SUR DES RETOURS D'EXPÉRIENCES

Webconférence IdealCO – 20 septembre 2022

SOMMAIRE

Introduction

1. Définition

2. Phase élaboration

3. Phase de mise en œuvre

4. Phase d'évaluation

Conclusion

INTRODUCTION

Dates clés : 27 janvier 2014 (loi Maptam créant la Gemapi) et 1^{er} janvier 2018, entrée en vigueur obligatoire de la compétence Gemapi.

L'ambition : la préservation et la restauration des milieux aquatiques et réduire la vulnérabilité aux inondations.

Le Cerema : Accompagne les collectivités.

Pour cela une série de 4 fiches thématiques dont la fiche plan d'actions Gemapi : 15 entretiens, synthétisant leurs retours d'expériences.

Sa vocation : apporter une aide aux établissements porteurs de la compétence Gemapi pour la réalisation d'un plan d'actions.

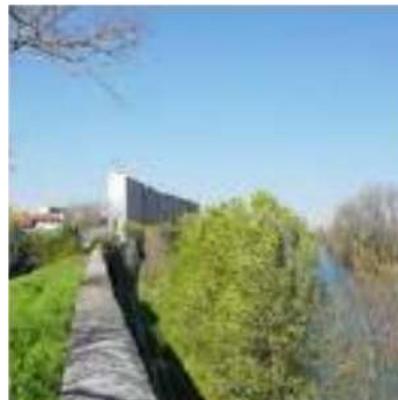
1. DÉFINITION



Plan d'actions Gemapi

Outil de **planification** permettant de piloter la **stratégie** de la structure porteuse de la compétence en optimisant les **moyens humains** et **financiers** et en **planifiant** et **priorisant** les actions dans le temps.

Approche intégratrice de la gestion Gema + PI sur le territoire, notion de BV

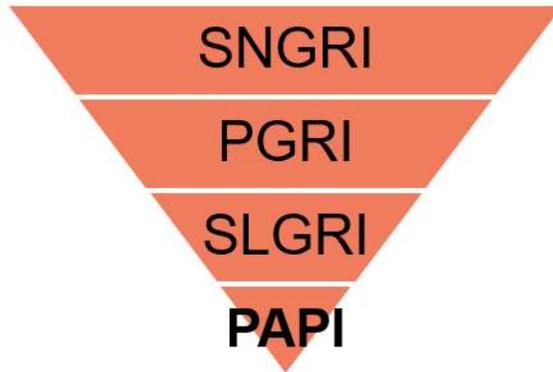


1. DÉFINITION

La compétence Gemapi s'insère dans les outils **existants**.

volet GEMA : le **SDAGE**, le **SAGE** et les **contrats de milieux**

volet PI :



Autres actions : travaux d'entretien (la végétation, la ripisylve, enlèvement d'embâcles...) => **PPG** ou **PPI**.

1. DÉFINITION



Un plan d'actions est également un outil :

- de contractualisation avec les services de l'État et financeurs potentiels
- de communication, notamment auprès des riverains.



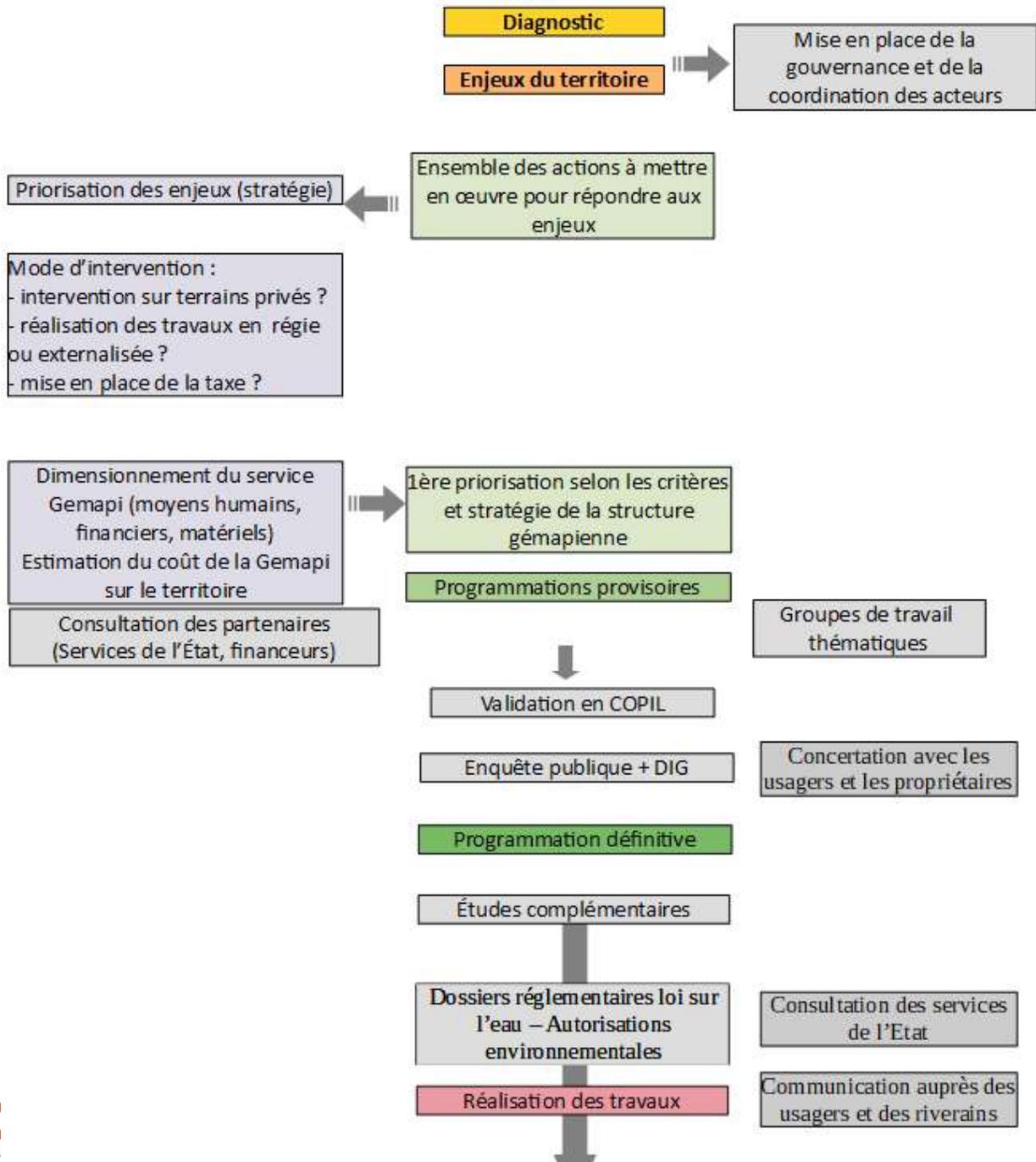
3 phases :

Programmation

Mise en œuvre

Suivi et évaluation

1. DÉFIN



2. PHASE ÉLABORATION – DIAGNOSTIC



La conception d'un programme d'actions s'appuie sur des choix stratégiques et une priorisation d'actions analysées au regard d'un certain nombre de critères, notamment financiers.

=> diagnostic préalable, précis et détaillé du territoire

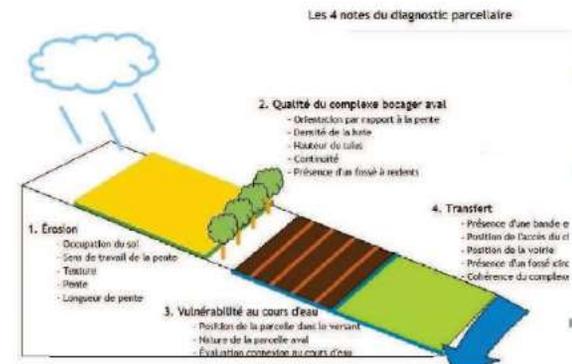
Diagnostic :

- ✓ Outils cartographiques
- ✓ Réalisation d'études
- ✓ Vérifications de terrain



REX Agglo du Cotentin

Un diagnostic préalable de terrain



CC Source de l'Orne

2. PHASE ÉLABORATION – SÉLECTION DES ACTIONS

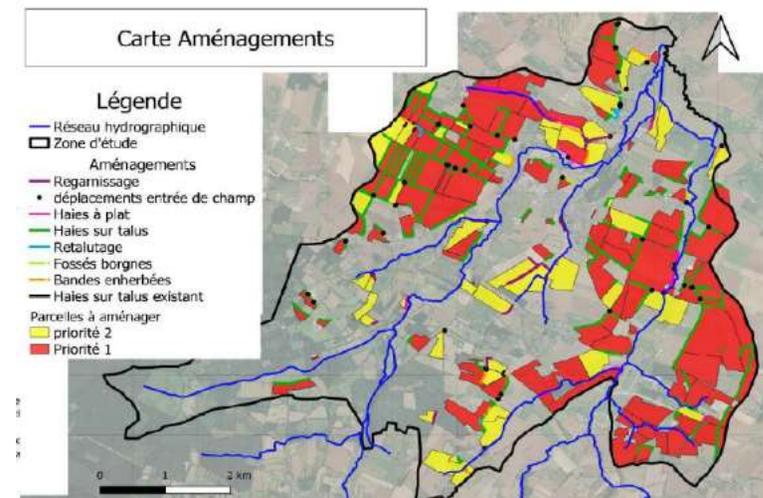
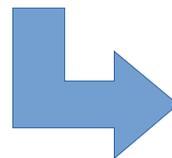


L'ambition du diagnostic est à adapter en fonction des **enjeux du territoire**.



REX Haute Corrèze Communauté

Cela nécessite la concertation de l'ensemble des parties prenantes, pour s'assurer de la faisabilité technique, administrative et financière des opérations proposées.



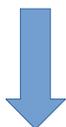
CC Source de l'Orne

REX La Roche sur Yon agglo

2. PHASE ÉLABORATION – DOMAINE D'INTERVENTION

L'entretien des cours d'eau revient aux propriétaires riverains, publics et privés.

La collectivité porteuse de la compétence Gemapi est légitime pour intervenir sur le domaine public. Lorsque les propriétaires sont privés, l'instance gémapienne peut se substituer à eux en cas de défaut d'entretien, d'urgence ou d'intérêt général.



REX Haute Corrèze Communauté



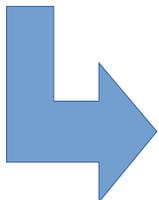
2. PHASE ÉLABORATION – RÉGIE OU EXTERNALISATION ?

Différentes stratégies :

Pour l'entretien, les collectivités semblent privilégier la réalisation par leur propre équipe.

Pour des travaux plus conséquents, les établissements ont souvent recours à l'externalisation

la création ou la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques relevant de la protection des inondations, faisant appel au génie civil, souvent très techniques.



REX EPTB les Gardons

2. PHASE ÉLABORATION – FINANCEMENT

Taxe Gemapi

Contrats avec les financeurs

Appels à projets et Partenariats



 **LES
AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



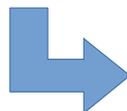
Fonds de prévention des risques
naturels majeurs dit fonds Barnier

3. PHASE TRAVAUX

Compétence GEMAPI (C. envir., art. L. 211-7)	Contenu de la compétence GEMAPI	
	Exemple de GEMA	Exemples de PI
1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Stratégie d'aménagement du bassin, programmation d'opérations GEMA	Rétention, ralentissement de crues : instauration de zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement
2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci	Entretien du cours d'eau, opération dans le cadre d'une DIG Restauration d'un bras mort	Opérations visant à modifier le profil pour ralentir le débit
5° Défense contre les inondations et contre la mer	Non concerné	Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection : études et travaux sur des ouvrages neufs (digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, etc.) Opérations en lien avec les 1°, 2° et 8° pour la PI
8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraine	Restauration de zones humides, cours d'eau Action en matière de restauration des espaces et de bon fonctionnement des cours d'eau, de la continuité écologique, etc.	Intervention sur une zone humide pour servir de zone d'expansion des crues

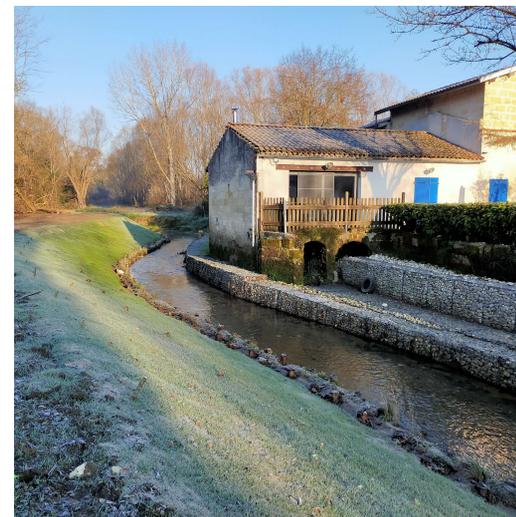
3. PHASE TRAVAUX – GEMA

REX EPTB les Gardons – Gestion des Embâcles



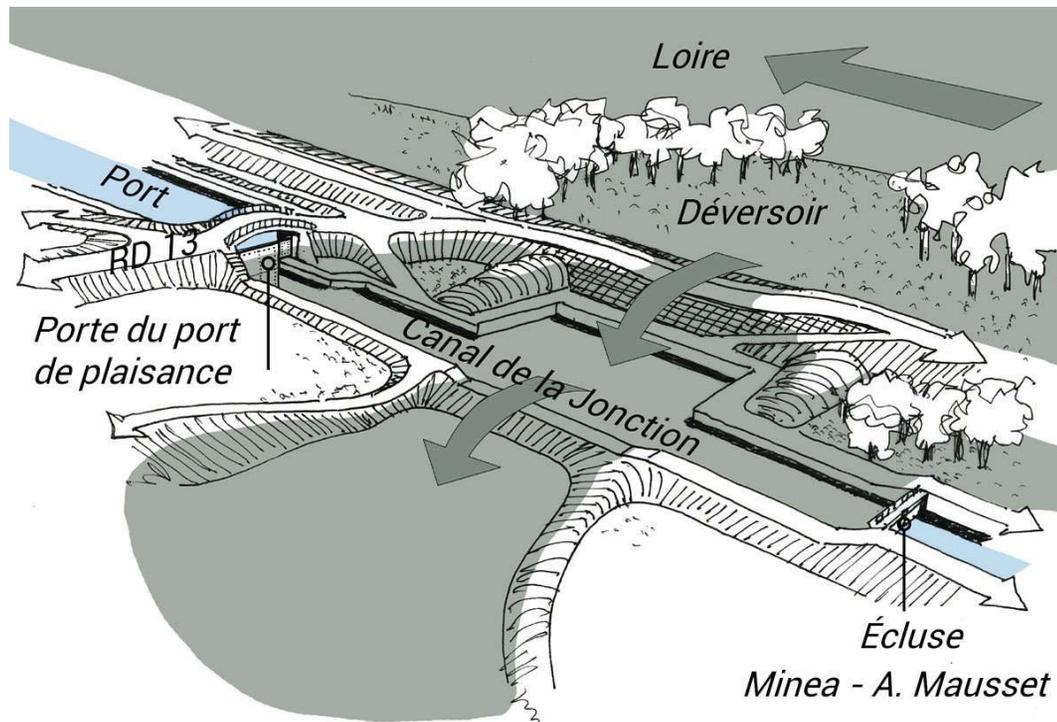
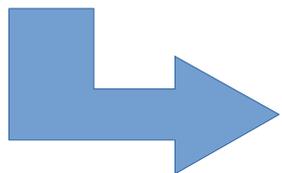
REX La Roche sur Yon agglo

REX Syndicat du Guâ – effacement d'un ouvrage

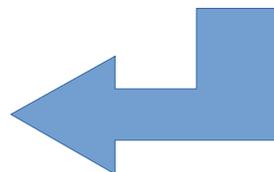


3. PHASE TRAVAUX – PI

REX Nevers Agglo – Confortement et sécurisation des digues



REX CA2BM – Risque submersion



3. PHASE TRAVAUX – GEMA + PI

REX Bordeaux Métropole – Programme d'actions



REX EPTB Meuse – Travaux sur secteur urbain

Etude de définition de la restauration hydromorphologique et du programme pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort et ses affluents

ETUDE STRATEGIQUE

PHASE 4 : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES REGLES DE GESTION -
FICHES ACTIONS DU PLAN DE GESTION

3. PHASE TRAVAUX – ACTIONS HORS GEMAPI

La "maîtrise des eaux pluviales, de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols" (4° de l'article L.211-7 du code de l'Environnement) n'est pas intégrée à la compétence Gemapi.

Toutefois, ces thématiques, qui constituent des enjeux majeurs, peuvent être associées et financées.



REX Syndicat Chère Don Isac – Approche intégrée de la gestion de l'eau



3. PHASE TRAVAUX – COMMUNICATION

Formation et sensibilisation des élus

Concertation avec les riverains

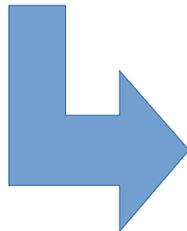


4. PHASE ÉVALUATION

Suivi opérationnel : détermine si les opérations inscrites ont bien été lancées et leur niveau d'avancement.

Suivi financier : consommation des crédits, écart aux coûts estimatifs, écart aux plans de financement prévisionnel.

Suivi technique : suivi du milieu et de l'impact des opérations.



REX Syndicat du Guâ

CONCLUSION

Les retours d'expériences montrent que la mise en place d'un plan d'action dans le cadre de la Gemapi nécessite de respecter plusieurs phases.

La réalisation d'un bon **diagnostic** cohérent, constitue la clé de voûte d'une stratégie réussie.

La **priorisation des actions** permet également de définir une programmation adaptée aux enjeux du territoire.

L'**appui et l'accompagnement** des différents partenaires sont indispensables pour mener à bien la réalisation du plan d'actions.

Enfin, une bonne **communication** permet de fédérer tous les acteurs autour d'un projet commun.

Merci de votre attention